

Image not found or type unknown



Utilisation d'une photo d'un objet (maquette exposée) dans une église

Par **Cédille**, le **26/01/2023** à **10:47**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité de graphiste, j'ai besoin d'utiliser une image de navire. Il existe une photo d'une maquette de navire suspendue à l'intérieur de l'église Grundtvig au Danemark. Puisque l'objet est exposé dans un lieu public, puis-je légalement utiliser cette image ?

Je précise que dans le montage final, il ne subsistera que le bateau qui sera peu reconnaissable.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **26/01/2023** à **11:31**

Bonjour,

Dans la plupart des lieux publics, il est autorisé de photographier. Par contre pour faire une utilisation commerciale il faut vérifier les droits des ayants-droits des objets. Renseignez vous auprès de cette église.

Par **Cédille**, le **26/01/2023** à **14:04**

Merci !

Par **Cousinnestor**, le **26/01/2023** à **14:11**

Hello !

J'ai l'impression que Cedille n'envisage pas de photographier cette maquette de bateau dans l'église, mais d'utiliser une photo déjà prise par quequ'un d'autre... C'est peut-être d'abord de

ce coté qu'il faut voir s'il y a un copyriht... **Cédile** d'où vient cette photo ?

A+

Par **Cédille**, le **28/01/2023** à **09:38**

Bonjour,

Oui voilà c'est tout à fait ça, je vais utiliser une photo existante pour récupérer la maquette en question dessus. Je n'ai pas une photo particulière, il y a beaucoup de photos de cette maquette sur internet prises sous tous les angles, que j'ai trouvé sur tous types de sites : site d'informations et actualités, blogs sur les maquettes, et banques d'images